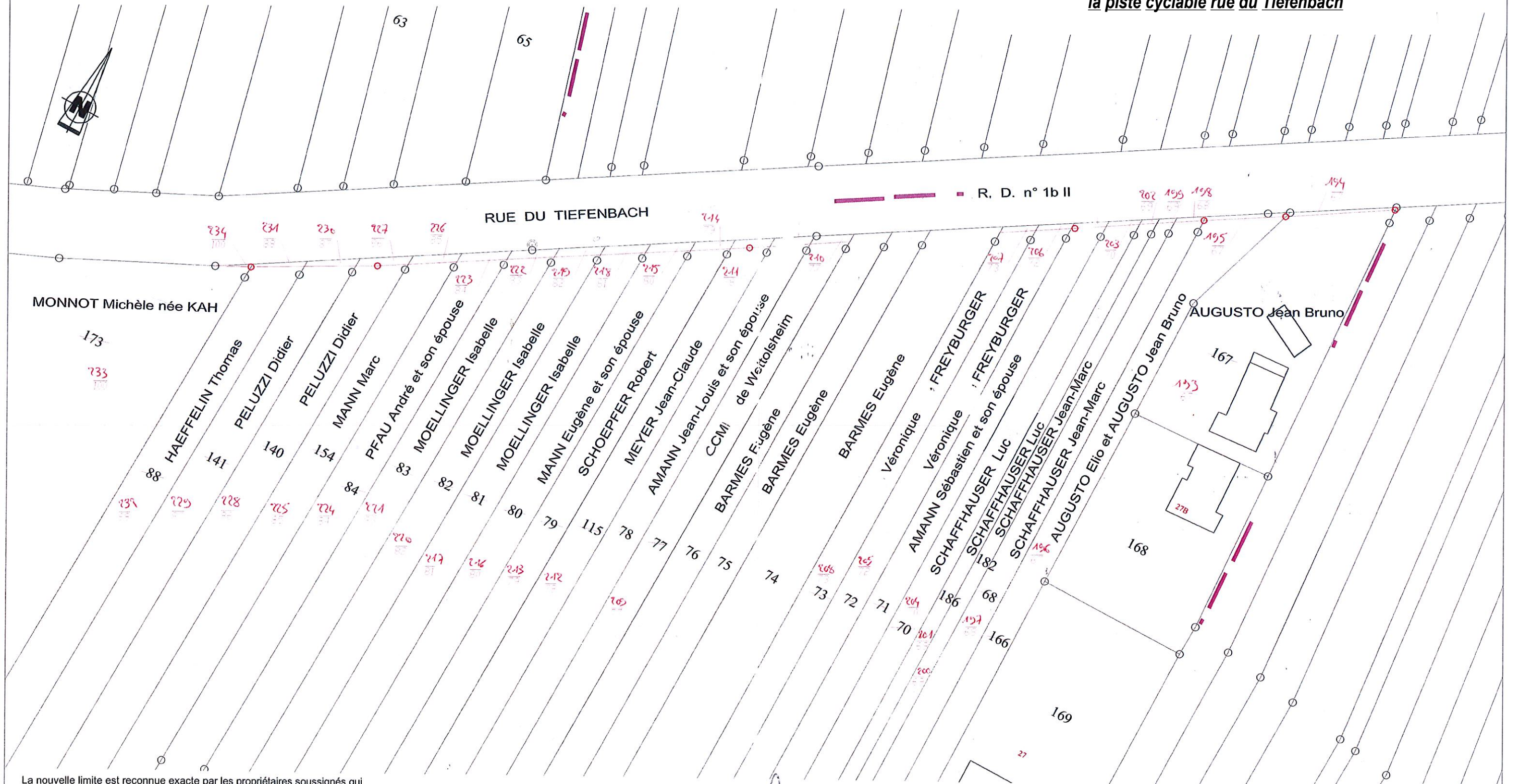


Annexe 1 : Plans de situation des terrains section 32 pour la piste cyclable rue du Tiefenbach



La nouvelle limite est reconnue exacte par les propriétaires soussignés qui demandent la division de leurs immeubles et l'inscription au Livre Foncier des parcelles créées.

SCHUBNEL
SARL JTP

HAEFFELIN T.
de WETTOLSHEIM

PELUZZI D.
FREYBURGER

MANN M.

PFAU A.

MOELLINGER I.
SCHAFFHAUSER L.

MANN E.
SCHAFFHAUSER J-M.

SCHOEPFER R.
AUGUSTO E.

MEYER J-C.
AUGUSTO JB.